



CODESRIA



CODESRIA

13

ème

Assemblée générale
General Assembly
Assembleia Geral
الجمع العام الثالث عشر

L'Afrique et les défis du XXIème siècle
Africa and the Challenges of the Twenty First Century
A África e os desafios do Século XXI

إفريقيا وتحديات القرن الواحد والعشرين

VERSION PROVISOIRE
NE PAS CITER

**La gestion des déchets plastiques à Kinshasa :
un autre défi environnemental à relever dans
la conception des villes durables**

Kassay Ngur-Ikone Jules
Université de Kinshasa

5 - 9 / 12 / 2011

Rabat Maroc / Morocco

Introduction

Le monde que nous avons connu pendant la guerre froide a changé. Aujourd'hui, les grands défis ne sont plus idéologiques ou militaires; ils concernent essentiellement la démographie, les échanges financiers, les biotechnologies, la robotique, le réchauffement climatique, les technologies de l'information, la gouvernance des villes, l'environnement, etc. Les grands problèmes ne sont plus locaux ; ils sont devenus mondiaux. Les solutions doivent l'être aussi. Mais il ne faut jamais perdre de vue le respect de la diversité des cultures et la spécificité de chaque identité urbaine. Concernant la gouvernance des villes en matière environnementale, depuis les années 1990, de nombreux changements sont intervenus dans la gestion des déchets urbains dans les pays développés et émergents, bien que quelques inquiétudes planent encore surtout dans la gestion des déchets électroniques, nucléaires, etc. Par contre dans les pays en développement, nos sociétés se trouvent au bas de l'échelle des normes environnementales, quant à leurs modes de production, de consommation et de rejet. En effet, les questions touchant à l'environnement et à la gestion des déchets urbains en général et plastiques en particulier, comptent parmi les plus complexes auxquelles doivent répondre aujourd'hui les gestionnaires de villes en raison de leurs effets sur la santé humaine et de l'esthétique urbanistique. Si autrefois la gestion des déchets dans les villes développées et en voie de développement se posait comme une activité de nature technique, organisationnelle et financière, on se rend actuellement compte qu'elle comporte une dimension essentiellement culturelle et elle constitue un défi de taille, à relever surtout pour les villes africaines et les pouvoirs publics.

À l'aube du 21^{ème} siècle, avec les effets de la mondialisation sur les échanges commerciaux, la consommation des biens manufacturés, la ville de Kinshasa suscite des inquiétudes particulières sur le plan environnemental et urbanistique en raison des contraintes liées à son développement, dans un contexte où sa population dans sa majorité est exposé aux conséquences de la dégradation de l'environnement urbain. Depuis plus de deux décennies, Kinshasa , mégapole enclavée, traverse une crise environnementale qui s'est approfondie du fait de l'explosion démographique due à un exode rural très accentué, à un accroissement rapide de la population, à une urbanisation désordonnée et aux effets cumulés de l'effondrement de son économie.

L'explosion urbaine de quarante dernières années dans les métropoles des pays en développement, notamment africains, a été marquée par l'extension croissante des habitations spontanées et des problèmes d'insertion urbaine des citadins (Blary R., :1999, 3). La Banque Mondiale reconnaît que les villes africaines grandissent vite, mais à cause de

l'insuffisance des infrastructures et cette situation aggrave la santé (Banque Mondiale, 2010 : 123).

La ville de Kinshasa, avec une population estimée à plus de 8 millions d'habitants, sur une superficie de 9.965 Km² et une densité de 577 habitants/km² (Rapport Hôtel de ville 2010), comptant 24 communes et 326 quartiers en majorité urbano-rurales. Elle porte plusieurs noms affectifs : *Kin-la-belle*¹, *Kin-lipopo*², *Kin-Malebo*³. Elle est construite sur un sol argilo-sablonneux et un site particulier ressemblant à un amphithéâtre : La plaine est un site urbanisable en forme de croissant parce qu'elle suit la courbe du fleuve où est installée l'administration urbaine (communément appelé *ville basse*). Elle souffre des problèmes d'inondations et de marécages à cause notamment de ses pentes sont trop faibles et d'un système de drainage défectueux, et elle est confrontée à des guerres fratricides entre 1963 et 1964, et celles d'occupation (de 1996 à 1998 et de 1999 à 2004) à l'Est du pays qui ont poussé les populations rurales à l'exode vers la ville de Kinshasa, ces mouvements migratoires mettent celle-ci dans le contexte d'une ville surpeuplée (Rapport Hôtel de ville de Kinshasa, 2010), couplée de conséquences environnementales néfastes (bouchage des égouts et délabrement des voies de circulation, disparition des espaces verts, construction des taudis dans les quartiers périphériques avec une absence des normes environnementales, absence des décharges publiques, multiplication des déchets dont les déchets plastiques qui représentent 12 % ; ce qui pose le problème récurrent de collecte et de traitement des déchets.

Les communes périphériques de la capitale congolaise sont de plus en plus surpeuplées. Et celles des communes urbanisées accueillent des nouveaux occupants par le phénomène « *demi terrain* » (achat par morcellement des parcelles). Elles s'étendent par ailleurs sans une politique cohérente de planification : l'État ne construit plus de logements sociaux et des nouveaux quartiers s'ajoutent sans normes d'urbanisation (pas d'égouts, ni espaces verts ou de récréation pour les jeunes, ni couverture suffisante en eau et électricité, ni voies de circulation adéquate pour le transport des déchets urbains, ni décharges publiques ou de transit. Cette situation extrême met la ville province de Kinshasa, rappelons-le, dans un contexte d'une ville surpeuplée.⁴ En terme de la population, Kinshasa est la deuxième ville de l'Afrique subsaharienne dont la pression démographique affecte négativement la *qualité de vie*(*)⁵ (Lombume, 2006 : 126) .

La gestion des déchets constitue un enjeu important pour tous les pays de la planète. Parmi les déchets ménagers urbains, on retrouve une part non négligeable de matières plastiques (2 à 12% en poids selon le niveau de vie du pays).⁶ Si les plastiques ont de nombreuses qualités

sur le plan technique, ils disposent des inconvénients de taille liée à leur élimination. Légers, ils s'envolent au premier coup de vent pour provoquer une pollution visuelle importante. On finit par les retrouver partout (le long des routes, dans les caniveaux, les places publiques...). Plus grave, lors des fortes pluies, ils s'engouffrent dans les égouts, risquant ainsi, de boucher et d'empêcher l'écoulement des eaux. Ceci peut engendrer des inondations plus ou moins graves. Et certaines pratiques qui consistent à brûler ces déchets peuvent être lourdes de conséquences : pollution de l'air, inhalation de fumée toxique, brûlures graves. Par ricochet, la non prise en compte de la gestion des déchets plastiques empêche sur la ville et la santé de la population.

Notre préoccupation dans cette étude porte donc sur la gestion des déchets plastiques produits par les usines de la ville de Kinshasa et ceux des emballages non gérés par les services urbains de la salubrité publique, ainsi que la population en l'absence d'une politique urbaine cohérente en la matière. Cette contribution a pour but d'apporter une explication sur ces types des déchets qui polluent l'environnement urbain et proposer des mesures durables pour leur élimination par les responsables publics et la population. L'accent sera mis sur la question de la socialisation de la population. Ce faisant, elle va dévoiler les défis inextricables auxquels sont confrontés les gestionnaires urbains quant à la gestion des déchets plastiques.

I. Aspects théoriques et conceptuels

1.1. Déchets plastiques

Il est difficile de définir la notion de déchet sans ambiguïté. De façon sommaire, le déchet est conçu comme un objet devenu inutile, encombrant ou dangereux aux yeux de son dernier détenteur. Les déchets sont définis selon les catégories suivantes : -Les déchets ultimes, qui sont en principe ceux dont on ne peut plus rien retirer. -Les déchets inertes qui ne se décomposent pas, c'est-à-dire non biodégradables. -Les déchets spéciaux qui sont des déchets dangereux. Surtout quand ils sont fortement souillés par des produits toxiques ou dangereux. -Les déchets banals issus des industriels, qui sont des déchets non inertes. En général, les déchets plastiques des ménages et des emballages sont issus de cette dernière catégorie.

Les matières plastiques, au sens le plus large, sont des matériaux organiques constitués de macromolécules et produits par transformation de substances naturelles, ou par synthèse directe, à partir de substances extraites du pétrole, du gaz naturel, du charbon ou d'autres matières minérales. Elles peuvent être moulées ou modelées. Sous la désignation

« plastique » figurent aujourd'hui de nombreux objets aussi différents qu'une bouteille d'eau, une gouttière, un sac poubelle ou des fleurs artificielles.

Cette énumération d'objets pourrait être encore élargie puisque les matières plastiques ne représentent qu'une partie des matériaux macromoléculaires encore appelés polymères, comme le revêtement en Téflon, des ustensiles de cuisine ou les colles, jouets des enfants, tissus en nylon, et peintures font également partie des matériaux rassemblés sous la dénomination « polymères ».

A cet effet, il sied de dire que depuis la parution de l'homme sur la terre, toute activité humaine génère des déchets. En ce qui concerne les déchets plastiques, leur gestion s'est compliquée avec la concentration urbaine, l'émergence de la société de consommation et le développement technologique. Dans nos sociétés africaines la situation s'aggrave avec l'absence d'éducation de rejet et dans la tolérance de la culture du « sale » qualificatif attribué surtout aux déchets ménagers, mais aujourd'hui les déchets plastiques viennent en puissance avec une ampleur drastique. C. Harpet, dans sa thèse sur « La trilogie des déchets : Corps-Ville-Industrie », les qualifie d'une situation préoccupante qui entraîne réflexions et activités dans des domaines très variés : technologique, artistique, économique, juridique, sociologique, anthropologique, psychologique, politique, environnementale, etc (Harpet C., 1997 ; Bertolini G., 1996)⁹.

1.2. *Ville durable*

Depuis le Rapport Brundtland (1987), les rencontres de Kyoto (1992), Rio (1994) et Aalborg (1994), la reconnaissance de la problématique de la « durabilité », semble maintenant largement acquise. Si la charte sur la « ville durable », dite *charte d'Aalborg* (1994) – définie comme une anti-charte d'Athènes – concerne d'abord l'Europe, le discours et ses préoccupations sont devenus mondiaux. Les objectifs assignés à cette « ville durable » sont complexes et contradictoires : résoudre à la fois des problèmes sociaux, économiques, et environnementaux, à l'échelle locale et à l'échelle globale, une croissance mais sans carbone, un développement mais sans atteinte à la nature et sans hypothéquer l'avenir des générations futur.⁷

Les préconisations de la « ville durable », dite aussi « ville post-Kyoto », qui se traduisent de plus en plus dans les politiques urbaines, sont diverses : réduire les gaz à effet de serre et lutter contre l'étalement urbain par une plus forte densité, limiter la mobilité motorisée en renforçant les transports en commun et les modes de déplacement doux (on parle de *ville compacte* ou *ville des courtes distances*, à propos de ces modèles de formes urbaines durables) ;

diminuer l’empreinte écologique en contrôlant le métabolisme urbain, c’est-à-dire les flux de matières, les entrées et sorties de matériaux, d’énergies..., en recyclant les rejets et les déchets (on parle de *ville propre*, *ville des cycles courts*, pour qualifier ce nouveau fonctionnement écologique urbain) ; baisser la consommation d’énergie fossile pour freiner les émissions de gaz carbonique et ses conséquences (on parle de *ville zéro carbone* pour définir cette écopolis). La « ville durable » est un problème politique, car il faut faire des choix entre des intérêts contradictoires. Tous les citoyens peuvent participer à la ville durable. Il suffit d’agir "ici et maintenant" d’abord par des pratiques durables dans sa vie privée et ensuite en s’engageant dans la vie sociale. Les actions collectives devant s’inscrire dans la volonté de construire un intérêt général négocié, qui tout en se basant prioritairement sur l’intérêt de la communauté, tiennent aussi compte de l’aspect global des problèmes, tant au niveau spatial que temporel. Cela étant, nous épousons la définition d’Alain Morcheoine, selon laquelle la ville durable l’est avant tout la préservation des fonctions premières de toute ville : créer du lien social et favoriser les échanges économiques. Puis est apparu un critère supplémentaire, plus récent et donc plus évoqué aujourd’hui : la préoccupation environnementale. La ville durable doit préserver le rôle de la nature et être résistante face aux risques climatiques.⁸ Il est urgent d’améliorer l’environnement et la qualité de vie dans les villes, et en particulier dans les mégapoles en expansion rapide des pays émergents et en développement.

II. La construction du « problème déchets » : Analyse des faits de gestion des déchets plastiques

1. Quid de la matière plastique ?

Tout commence en 1863 aux Etats-Unis, où un concours est organisé pour remplacer l’ivoire des boules de billard. C’est là que naît la première matière plastique : *le celluloid* à base de matières végétales. Il est resté la seule matière plastique utilisée pendant 40 ans ; Cependant, son coût élevé et sa nature inflammable ont conduit à la production d’un autre type de plastique. C’est véritablement de la première moitié du XX^e siècle que date le développement de la chimie de synthèse et la découverte des matières plastiques actuelles (polystyrène, polyéthylène, polypropène...). A base de celles-ci, apparaissent les premiers jouets et articles ménagers en plastique. Dès la fin de la seconde guerre mondiale, les applications se multiplient et on fabrique des matériaux composites, qui allient plastique et autres fibres (verre, carbone...) ou différents plastiques entre eux.

En RDCongo dans les années 1970, le sac plastique fait irruption dans la vie des ménages et remplace rapidement le sac en papier, moins résistant. C'est le début de l'ère de la consommation à tout crin du jetable. Le papier journal, comme emballage, laisse place au film plastique qui met les aliments à l'abri des contaminations extérieures et constitue un facteur de sécurité alimentaire.

2. Importance grandissante des matières plastique au XXI^e siècle.

Dans le passé, des matériaux durables comme la pierre, le bronze et le fer, mais également les matières plus éphémères telles que le bois, le cuir, le lin ou la laine, ont joué un rôle important dans la société. Afin de répondre à la demande croissante de certaines de ces matières et d'améliorer par la même occasion leurs précieuses propriétés, la science et l'industrie (19^e et 20^e siècles) ont développé de nouveaux produits : *les matières plastiques*. Ces dernières ne proviennent plus de l'agriculture ou de l'élevage mais aussi du charbon et du pétrole, et résultent des progrès spectaculaires de la chimie.

L'importance de ces matières s'est largement étendue, particulièrement au sein de l'industrie de construction et de l'automobile, l'industrie alimentaire et dans le monde médical qui sont parmi les plus grands consommateurs des nouveaux matériaux. Les matières plastiques ont remplacé avantageusement la quantité de *produits naturels* dans diverses applications, ce qui représente souvent un avantage pour l'environnement. Bannir les matières plastiques signifierait que l'environnement serait totalement dilapidé à court terme ou que l'humanité devrait retourner au niveau de vie du début du 19^{ème} siècle.⁹

3. Un monde sans matières plastiques : est-ce possible?

Les historiens qui ont pris l'habitude de qualifier une époque par rapport aux matériaux dominants (âge de pierre, du bronze, etc) ; nous qualifieront-ils demain comme vivant à l'âge du plastique et des emballages? (Zentner F., 2001 : 13). Car, la quantité de déchets produite est relative à un contexte, une conjoncture. Cette notion d'inutilité, que l'on a tendance à retenir pour déterminer un objet de déchet, varie en fonction des lieux et des époques.

De nos jours, les plastiques sont omniprésents et nous rendent la vie plus facile, plus sûre, plus pratique et plus agréable, car les matériaux plastiques font partie intégrante de notre vie. A cet effet, l'automobile est un bon exemple de produit utilisant les matières plastiques. L'Association des Producteurs de Matières Plastiques Européens (APME) signale que dans l'industrie automobile européenne, elle utilise chaque année près de 2 millions de tonnes de matières plastiques. Pour certains modèles de voitures, l'utilisation des matières plastiques a

quadruplé entre les années 70 et 90 ; 100kg de matières plastiques remplacent en moyenne de 200 à 300 kg de matériaux de construction conventionnels.¹⁰ Cela étant, ces matières ont remplacé avantageusement les « *produits naturels* » dans bien des applications. Par exemple dans l'industrie alimentaire, cette matière protège efficacement contre l'oxydation et réduit le volume et le frais de transport. Dans le monde médical et pour la santé publique, elles sont d'une valeur inestimable pour la vie de l'homme (exemple : seringue, poche de sang et de sérum glucosé, gant, etc.). Actuellement, nous sommes dans une ère où le plastique sous toutes ses formes est « *roi* » : souple ou rigide, il est moins fragile que le verre et plus léger que le métal. Cathérine de Silguy souligne que les plastiques « séduisent et s'adaptent à toutes sortes de situations, aux formes multiples d'objets et de gadgets qui prolifèrent. Donc, rien ne remplace à l'heure actuelle les matières en plastique » (Silguy de C., 2009 : 244). Et notre univers se plastifie.

III. Un plaidoyer contre les déchets plastiques à Kinshasa

1. Etat des lieux de la gestion des déchets plastiques à Kinshasa

Une simple observation, dans les quartiers de Kinshasa, permet de constater que cette ne présente pas un visage de fête. L'urbanisation rapide et sauvage de celle-ci a causé la détérioration de l'environnement. L'une de ses conséquences les plus inquiétantes s'observe dans les communes dites urbano-rurales (Kimbanseke, Kisenso, Makala, Ngaba,...) et dans certains quartiers de fortunes (Riflard, Tchad, Mbanza-Lemba,...).

Toute personne avisée, qui sillonne la ville, aura l'impression de se diriger tout droit en enfer ; de cette observation, tout visiteur qui débarque à Kinshasa pour la première fois, est frappé par le paradoxe entre l'image présentée par les musiciens Congolais qui ont rendu la ville idyllique au-delà des frontières nationales et une trop présente saleté due aux problèmes de salubrité publique et d'assainissement exacerbé dans les quartiers périphériques. Plusieurs routes devenues cahoteuses et constituent un chemin de la croix pour tout celui qui tente de les emprunter ; et la peine que l'on ressent à emprunter les avenues est d'autant plus grande lorsque l'on imagine tout de suite que Kinshasa est/ou a été, au propre comme au figuré, le poumon économique de la République Démocratique du Congo. Il sied de rappeler que la ville de Kinshasa est bâtie sur une surface de 10.000 Km². La production de déchets urbains s'élève à 5.000 m³ par jour. En terme de segmentation de ces déchets, 68% sont des déchets biodégradables, 20% sont des plastiques, 10% sont métalliques et 2% autres. Le plastique reste donc le problème de fond et le plus préoccupant

de la dernière décennie, appelé communément « *on ne sait jamais*¹¹ » dans les milieux des fonctionnaires Congolais ; « *leydas* »¹² c'est l'appellation des emballages plastiques au Nigeria, le « *leed'a* »¹³, fin sac plastique au Cameroun et « *ibihoho* » c'est le sac en plastique en kinyarwanda (Rwanda)¹⁴.

En effet, les problèmes de gestion des déchets solides, liquides, toxiques et surtout en matière plastique, ont atteint des proportions telles que les mesures prises à différents niveaux d'administration se sont révélées infructueuses. Le public, les acteurs privés formels comme informels, les associations et ONG, les chercheurs sont tenus éloignés des sphères d'analyse et de décision. Il suffit de traverser les avenues de Kinshasa pour constater les effets de la nuisance des sachets en matières plastiques dallés au sol de partout comme un plan architectural.

Si l'observation du public Kinois est focalisée sur l'insalubrité due aux ordures ménagères, il existe cependant une autre catégorie des déchets plus dangereux auxquels on ne fait pas souvent allusion. Il s'agit des déchets infectieux en matière plastique jetés par les services techniques médicaux, tels que : les seringues, les trousse de transfusion et poches de sang usagées abandonnées, les condoms et flacons en matière plastique servant d'urinoirs, etc ; Bien que, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a incité les institutions de santé de respecter la pratique et le mode de gestion de ces déchets infectieux au regard des méthodes et recommandations en vigueur pour la collecte, le transport, le stockage et leur élimination finale par l'incinérateur (Kambau S., 1998 : 67) , les décharges de Kinshasa reçoivent au jour le jour ces déchets infectieux.

En effet, les services techniques d'enlèvement des déchets assurés à Kinshasa par le Programme National d'Assainissement (PNA) et l'Office de Voiries et Drainages (OVD) éprouvent des difficultés matérielles, financières et humaines. Dans cette ville, l'enlèvement des différents déchets et les curages des caniveaux n'est assuré que dans quelques communes résidentielles (Gombe, Barumbu, Lingwala et Ngaliema). Sur les 5000 m³ des déchets produits chaque jour, la capacité journalière d'évacuation d'ordures par le PNA n'est malheureusement que de 600 m³, soit 6%. Le reste est géré par la nature (brûlure 5%, enfouissement 12%, abandon à l'air libre : 52%, rejet dans les cours d'eau : 12%, recyclage par la lutte anti-érosive : 13%) (Lelo N., 1998 : 107-114).

Il y a environ quinze ans que l'utilisation des emballages en plastique à Kinshasa est devenue un phénomène majeur. La grande partie de sa population habite en milieu péri-urbain, soit près de 90% (CEMUBAC, 2007). Prenant en compte le Rapport de Document de

Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP) sur la ville province de Kinshasa, celle-ci fait ainsi face à une «urbanisation de la pauvreté» (DSRP, 2007).

Les abords des avenues et boulevards, les places publiques, les espaces verts, les marchés, les écoles, les homes des étudiants... sont envahis par des montagnes d'immondices où prédominent les sachets en plastique. Cela est visible sur le Boulevard Lumumba (à la 1^{ère} rue à Limete, précisément en face de l'entreprise Dilandos). A Matete (au marché communal et à la frontière des quartiers Kinsaku et Ngufu où les tas des immondices mélangés aux matières plastiques dépassent le niveau de certaines toitures).

Ce qui précède est notamment confirmé par les auteurs ci-dessous, qui jugent la dégradation de la ville très avancée. Ainsi, dans son émission télévisée Julien Leperse¹⁵ a noté que : « Kinshasa est la ville la plus sale du monde ». Cela est confirmé aussi par Munene Yamba-Yamba en ces termes : « Hier la *belle*, Kinshasa ressemble aujourd'hui à une poubelle, si l'on considère la quantité de déchets qui sont entassés dans la quasi-totalité des artères de la ville. (...) Lorsqu'on se promène dans les rues de la Ville de Kinshasa, au lieu que beauté de la ville impressionne les passants, c'est plutôt les différents déchets dallés des matières en plastiques qui accueillent les passants. (Munene Yamba-Yamba, 1998 : 237) Sur le plan juridique, Mavungu Mavungu-di-Mbuela constate que malgré la multitude de textes et différentes sanctions qui y sont prévues, la ville de Kinshasa demeure très insalubre. Les institutions (police et parquet) chargés de rechercher les contrevenants, et les déférer devant les cours et tribunaux pour subir des condamnations, sont tombés dans la léthargie (Mavungu Mavungu-di-Mbuela, 1998 : 207).

Filip de Boeck et Marie-Françoise Plissart renchérissent que vu la dégradation et la prolifération de la saleté, la capitale de la République Démocratique du Congo, Kinshasa « *Kin-la-Belle* », est surnommée « *Kin-la-Poubelle* ». Il sied de signaler que ce concept est bien expliqué par Sylvain Shomba Kinyamba (Shomba Kiyamba : 2009 : 143). (...). Lombome estime que la ville de Kinshasa jadis « *Kin-kiese* » (Kinshasa-la-joie) s'est dégradée sur tous les plans, et s'est surnommée « *Kin-kiadi* » (Kinshasa-la-tristesse) (Lombome 2006 :12). L'œil impuissant de l'autorité sur les mesures impopulaires concernant la gestion des immondices a amené aussi la population à rebaptiser dans le mal certains coins de Kinshasa: *rive gauche*, *Sarajevo* ou plus récemment, *Kosovo*, *Tchéchénie*, *Afghanistan*.¹⁶ Tous ces surnoms rappellent le désordre notamment dans la gestion de l'assainissement urbain.

Parlant de l'emballage en matière plastique, aux années 70 lorsqu'on effectuait des achats dans les marchés de Kinshasa, beaucoup de ménages disposaient de sacs en forme de « *corbeilles* » pour les besoins de la cause. C'est dans cette optique que l'on parlait de « *Kitunga*

ya zando/wenze » (panier de la ménagère). D'autres encore utilisaient des paniers en bambou ou liane ou des sacs en raphia, etc. Et les biens surtout alimentaires étaient livrés ou emballés dans des feuilles naturelles (*Thalia welwitschii*, *malacantha alnifolia*, *Musa sisensis*, *Cyrtosperma senegalensis*, etc.) ou des papiers (de réemploi, des vieux cahiers d'écoliers et d'autres « *archives administratives*»). Les produits liquides étaient contenus dans les bouteilles en verre et des bidons plastiques.

Actuellement, personne ne peut perdre de vue que l'usage de sachets en matière plastique reste incontournable et/est entré dans les mœurs de Congolais. Ils sont pratiques et accessibles à tous, en ville comme au village. Son usage comme emballage est devenu une sorte de réflexe pour tout le monde. Quelle que soit la transition qu'a connue l'outil de la ménagère, en commençant par le panier jusqu'au sachet, il y a lieu de retenir que le sachet est à la mode aujourd'hui. La femme qui quitte sa maison pour aller faire le marché y va main bredouille, car elle trouve tout sur place : le sachet et son contenu. Et sans tarder les médias congolais ont fini par adopter une nouvelle expression : « *sachet de la ménagère* ».

2. Emballages en plastique à Kinshasa : une question éminemment conflictuelle

2.1. Les décisions infructueuses des autorités urbaines

Les textes réglementaires en rapport avec les déchets municipaux et surtout des emballages en plastiques posent des problèmes dans leur application. A l'époque coloniale, la propreté de Léopoldville, capitale du Congo, occupait une place de choix dans le programme d'activités de tous ceux qui étaient appelés à diriger cette métropole par l'arrêté royal n°2 du 13 janvier 1908 relatif à l'entretien des habitations et leurs environs. Les amendes des 200 francs belges par semaine étaient infligées aux récidivistes.

Dans le même ordre d'idée s'inscrit l'ordonnance du 10 octobre 1911 relative au rejet de débris de tout genre le long des voies routières. Ce texte prévoyait une amende allant de 10 à 100 Francs congolais et 1 à 4 jours de servitude pénale. A cela s'ajoute aussi l'application de l'ordonnance n°38/5 du 16 mars 1911 relative à la propreté aux abords d'immeubles et autres bâtiments. Citons également toute une série d'ordonnances prises, à cet effet : ordonnance-loi du 24 avril 1899 portant création et organisation des commissions d'hygiène ; décret du 19 juillet 1926 portant mesures d'hygiène et salubrité publique ; Ordonnance du 10 mai 1929 instituant la direction technique des travaux d'hygiène et service d'assainissement ; ordonnance 74-345 du 28 juin 1959 sur l'hygiène publique dans les agglomérations ; etc (Mbalanda Kisoka P., 2006). Ces différents textes légaux se rapportant à l'hygiène et à la

salubrité publique, faisaient référence dans leurs articles aux déchets dégradables à l'instar des matières plastiques. Toutes ces lois étaient respectées à la lettre.

Avec une démographie galopante et une urbanisation sauvage que connaît Kinshasa dans les quartiers périphériques depuis de l'années 1980. Toutes les lois en matière de l'assainissement des villes sont tombées en désuétudes.

A titre de d'exemple, durant la deuxième République, la ville de Kinshasa a organisé plusieurs « opérations » d'assainissement, à l'instar de l'opération « *Salongo*¹⁷ », (sous le règne du président Mobutu) ; « l'opération *Kin-la-belle* » lancée sous le règne des Gouverneurs Théophile Mbemba (1997-2001) et Christophe Muzungu (mars-décembre 2001) et autres opérations « *coup de point* » et « *Kin bopeto* » du Gouverneur Jean Kimbunda M. (2004-2005) ; l'« opération *salubrité publique* » du gouverneur Kimbembe Mazunga (2005-2006), et André Kimbuta Yango (2006-2011) avec l'opération « *Kinshasa ville propre* », dont les moyens ont été mis en place avec comme objectif le nettoyage de la ville de Kinshasa. Malheureusement, tous les textes réglementaires ayant accompagné ces opérations d'assainissement, ont accusé une défaillance totale dans la pratique.

Le cas le plus déplorable est celui du gouverneur Bernardin Mungul Diaka (1992-1996) (Kabanga Bitoka, 1998 : 249) passé pour le gestionnaire de la ville qui a le plus laissé Kinshasa dans les déchets insalubres fort criant et à cause de ses paroles débonnaires : « *Bakombolaka ndako ya matanga te* », traduit du Lingala : « On ne balaye pas une maison en deuilée ». C'est-à-dire, tant que le cadavre n'est pas encore acheminé au cimetière, la cour n'est peut être balayée. Faisant allusion aux tourments politiques du vent de la démocratisation qui secouait les institutions du pays et il appelait ainsi à la population à la désobéissance civile. Thomas Kanza (Candidat premier ministre à la Conférence Nationale Souveraine, (CNS), a déclaré sans ambages après sa découverte : « *Moto akobongisa mboka oyo naanu abotami te* » : traduit du Lingala « Celui qui mettra de l'ordre dans ce pays n'est pas encore né » et encore : « *Yo nde moto okobongisa mboka oyo* » : traduit du lingala « Est-ce vous qui mettez de l'ordre dans ce pays ? ». Tous ces propos démobilisateurs, ont poussé les citoyens à faire fi de toutes mesures prises par l'autorité pour assainir la ville. (Kabanga Bitoko, 1998 : 250). En plus, une phrase meurtrière alimente les conversations des Kinois pour esquiver les conditions de propreté urbaine : « *Moto moyindo akufaka na mbindo te* », ce qui signifie : « L'homme noir ne meurt pas de la saleté ». Pourtant, 80 % des maladies dépistées dans la ville sont d'origine microbienne. La malaria, la fièvre typhoïde, la diarrhée amibienne ont pour cause principale la cohabitation devenue naturelle entre l'homme et les immondices dans toute la ville (Kassay Ngur-Ikone J., 2005 : 162-176).

De ce fait, nous appuyons l'idée de Declerc Mavinga Ndangi qui se demande: « Est-il encore nécessaire de fermer les yeux face à ce qui constitue un réel drame ? Pourtant, d'un point de vue normatif, il a été révélé que malgré leur caractère quelque peu dépassé et leur inadaptation aux questions que soulèvent les déchets, des textes existent qui n'abordent pas moins le sujet. Leur adaptation est d'une impérieuse nécessité. Sur le plan institutionnel, le cadre existant, ayant hérité des tares de la législation, se doit aussi d'être amendé pour une meilleure gestion des emballages plastiques (Mavinga Ndangi D., 1998 : 219).

Cela étant, la gestion des déchets plastiques reste un problème de politique nationale globale en matière d'environnement qui se pose en termes de recyclage des sachets en plastiques et demeure sans réponse pour les villes congolaises en général et la ville de Kinshasa en particulier.

2.2.L'Hôtel de ville de Kinshasa et les industriels des plastiques à couteau tiré

Pour rendre salubre la ville de Kinshasa, les autorités provinciales ont fait référence à toute une panoplie de textes juridiques internationaux, accords, codes, ordonnances, arrêtés, décisions sur la gestion des déchets plastiques¹⁸. Rappelons quelques décisions signées par les responsables de l'Hôtel de ville qui ont trait à la gestion des matières plastiques. Retenons d'abord : la décision SC/0034/BGV/COJU/CM/98 du 18 avril 1998, portant application des mesures d'assainissement du milieu et de protection de la salubrité publique dans la ville de Kinshasa, en rapport avec la prolifération des matières plastiques. Dans son article 3, on note la prohibition de la vente des emballages en matière plastique et la vente d'eau en sachet plastique dans la ville de Kinshasa (Mbalanda Kisoka P., 2006 : 372). Ensuite, la décision N°SC/073/BGV/COJU/LP/du22/04/2005 qui porte sur les mesures d'assainissement et de la salubrité publique dans la ville de Kinshasa. Dans son 1^{er} Article, point 4, il est stipulé que : sur toute l'étendue de la ville de Kinshasa, il est interdit :- d'utiliser le sachet pour emballage, notamment d'eau fraîche (communément appelé « eau pure »), de lait caillé, pot de jus, le lait en poudre, l'alcool en sachet et de tout produit de consommation en sachet plastique¹⁹. La même décision, dans son article 11, au 4^e point, ferme des usines de fabrication des emballages en plastiques à Kinshasa (dont les plus grandes sont: DUCAT Congo International sprl , E.D.C. sprl, FRANCOPLAST, KINTAINERS, PLASTICA scarl, TISSAKIN et autres.) et de mise sous scellé dans un délai d'un mois, à dater de la signature dudit arrêté. Invité le 29 avril 2005 au journal télévisé de 20 heures à la RTNC (Radio et Télévision Nationale Congolaise), le gouverneur de la ville Jean Kimbunda M. prend position en ces termes : « ...Ces industries constituent une menace pour la santé de la population Kinoise ; lors de

l'incinération sauvage, la fumée générée par cette matière est nuisible à la santé des êtres humains ; les travailleurs des industries en plastique et la population voisine qui sont les premières victimes de la respiration des gaz et des vapeurs nocives qui s'y dégagent ; Kinshasa connaîtra l'infertilisation de son sol par le manque de culture de la gestion des déchets en matière plastique dont la population jette au sol, avec comme conséquence l'imperméabilité du sol dans les jours à venir. (...) Et demandons aux fabricants d'emballages en plastique de développer de nouvelles technologies d'emballages biodégradables, notamment le papier emballage, comme les font les pays développés » (Journal le Palmares, 2002).

Pour salubre qu'elle puisse paraître pour la salubrité de la ville, les mesures du gouverneur Kimbunda (...) étaient reçues avec beaucoup de réserve par la population, qui est inquiète à l'idée d'une pénurie d'emballages. Car depuis deux décennies, le gouvernement et l'Hôtel de ville n'ont jamais trouvé le substitut d'emballage en plastique. Les mesures de l'autorité urbaine au niveau de la population (vendeurs), des opérateurs économiques et certains politiciens n'étaient pas prises en compte pour plusieurs raisons, à savoir :

Du point de vue *social*, la vente des emballages en plastique devient incontournable pour les vendeurs (les hommes, les enfants et surtout les femmes dont les maris ne travaillent plus). Car la plus-value de la vente de cette marchandise répond aux besoins de la survie des familles démunies. Le fait social qui se dégage finalement de l'observation directe est que les populations des quartiers précaires, analphabètes dans leur immense majorité, considèrent généralement que la gestion des déchets plastiques, est l'affaire des seuls pouvoirs publics.

Du point de vue *macro-économique*, la fermeture des usines de fabrication des emballages en plastique porterait préjudice à l'économie. Ces industries payent des impôts et taxes au niveau national (aux ministères de l'économie, et de l'environnement et conservation de la nature) ; et au niveau local (à l'Hôtel de ville au service de l'environnement et hygiène, et au service la salubrité publique) et au niveau des communes. Il y a aussi une pléthore des entreprises industrielles, commerciales et pharmaceutiques qui utilisent les emballages en plastique, dont la fermeture de ces usines aurait des implications économiques et sanitaires fâcheuses. Au niveau *micro*, l'emploi connaîtrait des ramifications de chômage dans les entreprises fabricatrices et utilisatrices des emballages en plastiques.

Du point de vue *politique*, la mesure a été prise à la hâte et sans consulter le ministère de tutelle. Selon les vendeurs de cette marchandise que nous avons interviewés : « *toutes ces usines dont le gouverneur demande la fermeture appartiennent aux politiciens congolais dont les libanais et les indiens sont des gérants* ». Par ricochet, la décision du gouverneur était un mort-né, appelé à ne pas s'appliquer. L'impuissance de l'autorité urbaine s'est manifestée par le

refus des industriels avec la bénédiction du pouvoir en place. Et enfin, les murmures de la population habituée à l'utilisation de cet emballage et aux vendeurs, ont fait peur d'appliquer les mesures prises par l'autorité urbaine. De ce fait, les industriels et la population ont gagné au détriment de l'assainissement de la ville.

3. Collecte des emballages plastiques « en crise » : un problème avant tout budgétivore

Presque tous les gouverneurs de la ville de Kinshasa, dès leur entrée en fonction, ne tardent pas de signer les décisions dans le cadre de l'assainissement de la ville (PNAE, 2008). Il ressort de l'analyse que toutes ces décisions sont toujours signées à la hâte, et sans programme, sans projection budgétaire complète et sans suivi par les services techniques (police d'hygiène et environnement, service de la salubrité publique).

Il ressort de l'analyse que l'opération « *Coup de poing*²⁰ » du gouverneur Jean Kimbunda, que son budget prévisionnel de la campagne de sensibilisation sur l'assainissement de la ville de Kinshasa, se chiffrait à 388.500.000 Francs Congolais, soit 422.282,60 dollars us (Rapport Hôtel de ville de Kinshasa, 2004 : 67). L'opération avait prévu une rubrique sur le ramassage et le recyclage des emballages en plastique, mais, sans réalisation (Rapport Hôtel de ville de Kinshasa, 2004 : 69). Plus grave encore, les matériels de collecte (houes, bêches, raclette, brosses, brouettes, machettes, etc.) étaient bradés à la cité par les agents techniques de l'assainissement.

Sur le terrain, cette opération n'a affiché qu'une seule banderole, le jour même de l'inauguration, mais après aucun spot publicitaire, ni émission dans ce genre chargé de sensibiliser et conscientiser la population et les industriels qui sont les premiers pollueurs de la ville de Kinshasa.

En 2005, une opération de collecte des emballages en plastique a été organisée par les « *Shégue*²¹ » sous l'auspice de la Fondation Werrason (Fower) du chanteur Congolais Ngiamakanda alias Werrason moyennant une somme modique de 1\$ le kilo. Le premier jour fut un succès, les emballages plastiques avaient disparu de la commune dans la Gombe (commune commerciale et administrative). Les deuxièmes et troisièmes jours furent un échec cuisant. Les shégues n'ont pas été rémunérés comme convenu et la solution à leur revendication était de récupérer tous les déchets plastiques vendus et non vendus pour les déverser sur le boulevard du 30 juin, un tronçon hypercirculé.

Actuellement, il y a plusieurs ONG (Service-Bopeto, Poubel-Kin, Environnement plus,...) qui reçoivent des subsides de l'Hôtel de ville de Kinshasa pour la collecte des emballages

plastiques et autres déchets urbains. Mais hélas! Sur le terrain leur présence reste incertaine. Il sied de signaler que bon nombre de ses ONG appartiennent aux hommes du pouvoir.

4. **Au-delà des conflits, une lueur d'espoir dans certains pays.**

En Afrique, les déchets plastiques ne sont pas du tout collectés et ceux-ci se propagent dans la nature ; ils ont des conséquences directes sur les écosystèmes et sont à l'origine de beaucoup d'enchevêtrement d'animaux de la faune et de la flore qui se retrouvent pris au piège, et il arrive souvent que les animaux ingèrent les matières plastiques qui sont mortelles pour leur organisme.

A Kinshasa, cette prolifération des plastiques est renforcée aujourd'hui par un autre phénomène: avec 33 degrés de température moyenne journalière, vendeurs, piétons, travailleurs, etc. sentent vite le besoin normal de se désaltérer à moins cher avec de l'eau fraîche vendue en sachets plastiques (appelée communément « *eau pure* » ou « *ya mado*²²») généralement non biodégradables que les demandeurs achètent et après avoir bu, ils jettent le sachet au sol. Il y a aussi les sachets de biscuits, de bonbons, les pots de jus, de yaourt, de lait caillé, etc ; qui sont jettent sans effort. Il y a une autre gamme des matières plastiques, difficiles à gérer et qui subissent le même traitement après usage : pellicule de photo, stylos, siège de voiture, caisses de bière, boutons, tuyaux d'adduction d'eau, revêtements de téléphones, cartes magnétiques, etc ; ces déchets atterrissent rarement dans les poubelles parcellaires ou dans les bacs à papiers. A cet effet, Gérard Bertolini précise que : « près de cinquante sortes de plastiques sont employées pour fabriquer des choses que nous utilisons tous les jours » (Bertolini G. : 2001). A.S. Zoa qualifie cette gamme des matières plastiques d'une marque de la modernité (Zoa A.S., 1995 : 126).

Les déchets plastiques sont difficilement traitables lorsqu'ils sont collectés et incinérés, car ils provoquent des fumées très toxiques qui touchent l'environnement mais qui sont également néfastes pour les poumons et les voies respiratoires de l'homme. Ces déchets ont des conséquences désastreuses sur l'environnement en général qu'il atteint et pollue de multiples façons. Il faut savoir qu'un sac plastique met environ 100 à 400 ans pour se dégrader, 6 mois pour un mégot de cigarette et 10 à 1000 ans pour une bouteille plastique, etc. Sur le plan pédologique, Une étude menée par le Centre des Recherches Géologiques et Minières (CRGM) particulièrement sur le sol du quartier Ndolo à Kinshasa a démontré que les emballages en plastique déversés par le service de salubrité publique, les entreprises brassicoles et les ONG de l'assainissement ont rendu le sol difficile à l'absorption des eaux des pluies, cela cause les stagnations des eaux et les inondations du quartier lors

des pluies diluviennes (Lungembo Jr. et al, 2007). Une autre étude similaire menée par les biologistes de l'Université Pédagogique Nationale (UPN), ils sont formels que les sacs en plastiques rendent le sol infertile dans le domaine agricole et Kinshasa risque de connaître de sérieux problème de pollution de la nature (Journal le Soft International, 2005 : 22). C'est pourquoi les écologistes urbains recommandent de limiter leur utilisation et procéder au tri sélectif pour un développement durable de l'environnement qui amènera les villes à relever les défis sur les déchets en plastiques.

A cet effet, il ya déjà quelques pays de la planète qui sont cotés comme des bons élèves de la bonne gouvernance urbaine pour éviter la catastrophe environnementale. En Chine Par exemple, le pochon en plastique qualifié de « *pollution blanche* » est banni depuis 2008 ; les commerces ne sont plus autorisés à le fournir gratuitement à leurs clients. En Irlande, il a été imposé en 2002 une taxe de 0,15 euros pour chaque pochon en plastique distribué par les commerçants ; leur usage y chuta a 90 %. A Taïwan, seuls les sacs épais réutilisables sont autorisés, car la distribution gratuite de sacs plastique est interdite²³. Aux USA, tous les supermarchés et magasins servent leurs clients avec des sacs en papier kraft. Et tant d'autres pays développés gèrent ces déchets avec beaucoup de délicatesse (Goettlich P., 2003). En Afrique, le ton commence à se lever pour sauver l'environnement urbain. L'Afrique du Sud a été le premier pays du continent à leur déclarer la guerre, notamment en faisant payer les sacs en plastiques dans les supermarchés. Il faut aussi saluer la décision des autorités Rwandaises de l'aéroportuaire et l'Office Rwandais de Gestion de l'Environnement (ORGE), qui ont strictement prohibé l'importation et la production des sachets en plastiques au détriment des sacs en papier. Les contrevenants encourtent des amendes allant de 1 à 5 millions de francs rwandais (1.700 à 8.500 dollars us). Au Gabon, lors d'une interview, le président Ali Bongo Odimba avait annoncé que son gouvernement n'admettra plus de sacs en plastiques sur son territoire pour des raisons écologique et sanitaires. (Dougueli G., 2010). Il y a aussi les chercheurs, les privés et les ONG environnementales qui ne cessent de battre campagne pour promouvoir le bien être de l'humanité en luttant contre les déchets plastiques. Kinshasa devrait emboiter les pas à ces pays organisations.

5. Durabilité²⁴ de la ville et défis à relever des déchets plastiques

Il est à constater que le 21^e siècle, nous savons déjà qu'il est le siècle des villes. Selon West Africa Democracy Radio (WADR), la planète terre héberge plus ou moins 7 milliards d'habitants et d'ici 30 ans elle accueillera 3 milliards de personnes supplémentaires²⁵. En 2010, la population urbaine dans le monde avait déjà atteint 3,4 milliards de personnes ²⁶.

Cela veut dire que la ville restera un espace « hyper protégé », car tous les risques prédits sur l'environnement ont comme terrain d'effet : la ville. (Frerot A. : 2010) Lopez Moreno Eduardo affirme qu'il est possible que le 21^e siècle soit considéré comme un siècle des « *hypercités* » compte tenu des effets environnementaux et d'énormes conurbations. (Lopez Moreno E., 2006-2007).

Mais en Afrique la gestion de cette mobilité est assurée par des services des populations sont incompetents d'établir les statistiques fiables. La croissance urbaine se présente comme un processus accéléré dont la maîtrise semble échapper aux autorités urbaines. Les populations y vivent dans des villes « *obèses*²⁷ » ; celles-ci « *exportent* » leurs cultures rurales de rejet des déchets sans éducation environnementale. Kinshasa, ville mégapole souffre de cette dégradation environnementale. Hier c'était les déchets ménagers qui faisaient échos ; aujourd'hui les déchets plastiques restent à la une et un casse-tête dans le concert de l'assainissement urbain.

A cet effet, les villes africaines ont un cliché négatif. Quand le problème environnemental est évoqué à l'échelle internationale, l'image africaine de la qualité de la vie apparaît sur les écrans du monde sous des formes dramatiques et extrémistes : misère, famine, malnutrition, désordre, diverses épidémies, insalubrité, villes monstrueuses, etc. (Kassay Ngur-Ikone Jules, 2010 : 45-65) ; un continent rural et inerte.²⁸

Aujourd'hui, la ville de Kinshasa est perçue de manière contradictoire, à la fois comme un lieu offrant de multiples services à la population, fruit de décisions relevant des pouvoirs publics et des initiatives prises par d'innombrables acteurs privés et elle est attractive. Mais aussi comme un espace saturé, pollué par les déchets urbains, en l'occurrence le phénomène de la « *sachetisation*²⁹ » qui est plus présent dans tous les coins de la ville ». C'est ici que nous rappelons à l'émission de Jean-Pierre Leperse de la CFI « *Une question pour un champion* » qui noté que, la ville la plus sale du monde était Kinshasa. Bien que cette réponse ait provoqué des réactions dans les médias congolais, elle interpelle encore les gestionnaires urbains de Kinshasa en matière d'assainissement. Cette affirmation reste relative actuellement, en dépit des efforts fournis par les gestionnaires urbains en matière de l'assainissement dans le cadre de « *cinq chantiers*³⁰ », Kinshasa commence à redorer son blason.

A cet effet, les défis à relever se résument en ceci : -L'insuffisance de l'éducation et la sensibilisation relative à l'environnement urbain couplé d'une absence des cadres institutionnels pour une communication de proximité ;

-vétusté et la maigreur des moyens matériels, financiers et humains destinés à améliorer le cadre de vie des citoyens ;

-l'occupation anarchique des espaces publics et l'accroissement de l'habitat spontané qui rendent les problèmes d'assainissement et de pollution plus aigus ;

-l'indifférence, du laxisme et/ou de l'incompétence des autorités urbaines d'une part, et de l'ignorance, de l'incivisme de la population à la gestion des matières plastiques d'autre part ;

-l'absence de réseaux de voirie cohérents y complique la desserte par les engins de compactage des ces déchets vers les décharges de transits et finales ;

-manque de la recherche d'équilibre entre habitat-activités-équipements-environnement ;

-la non application du principe « pollueur-payeur » et des amendes par les gestionnaires urbains pour décourager les récalcitrants de l'environnement urbain ;

-la présence d'une culture environnementale hybride dans la ville, dominée plus par la ruralité de la gestion des rejets des déchets parcellaires et autres dans la nature,

Conclusion

Vivre au 21^{ème} siècle ne suppose pas qu'il existe un projet idéal ou des directives qui, si on les suit, permettront aux sociétés de faire face aux changements énormes des décennies à venir. Les transformations qui s'annoncent, particulièrement la course entre la gestion de la ville et celle des déchets en matières plastiques, affecteront certaines sociétés et certaines classes plus que d'autres ; elles auront des conséquences positives et négatives, parce que le changement suit des voies différentes et l'espèce humaine y répond de manières différentes.

L'étude sur la gouvernance des villes africaines, dont Kinshasa conduit donc à une conclusion nuancée. L'Afrique est entre tous les continents le plus pauvre, et l'urbanisation brutale y a engendré des problèmes multiples liés à des infrastructures incomplètes ou congestionnées. Il ne faut cependant pas sombrer dans le misérabilisme, car la ville africaine apporte au total plus de bien-être que le monde rural, et contribue à la création et à la modernité pour le futur du continent. Les villes africaines sont à la fois des pôles de développement et les révélateurs des problèmes du développement. Le phénomène urbain est en Afrique à la fois massif et irréversible, et la croissance urbaine démesurée apporte dans son cliché environnemental toutes les conséquences de la nature.

Ainsi, parlant de la ville de Kinshasa, nous préconisons les solutions suivantes pour une ville durable à la gestion durable des matières en plastique.

Sur le plan technique, il est nécessaire de : - créer une banque de données sur les déchets plastiques de façon à pouvoir maîtriser les quantités générées, leur taux d'humidité, leur composition ainsi que les zones où elles sont produites ; -élaborer et exploiter le circuit optimum de collecte et de transport de ces déchets vers la décharge ; -vulgariser les techniques de recyclage. Sur le plan institutionnel et organisationnel, il est nécessaire : - d'adopter et d'appliquer les textes qui devront régir la participation des populations à l'hygiène et à la propreté ; -réinstaurer le concours du quartier le plus propre dans les villes afin d'inciter les populations à s'investir avec beaucoup d'intérêt dans l'assainissement urbain ; -réhabiliter les comités d'hygiène et de salubrité dans les quartiers urbains ; éduquer en permanence les citoyens à l'assainissement de leur milieu de vie ; -clarifier les rôles et les responsabilités des différents acteurs intervenant dans la gestion des emballages plastiques et notamment l'Etat, les collectivités locales ainsi que les populations. Sur le plan économique et financier, il est aujourd'hui impératif de : -sensibiliser les populations et les industriels sur le principe « pollueur payeur » "celui qui génère les emballages plastiques et autres doit payer pour qu'on les évacue". -De sanctionner les récalcitrants par des fortes amendes. C'est ainsi que la taxe d'enlèvement de ces déchets doit être revalorisée et son taux de recouvrement relevé. L'Etat quant à lui doit continuer à subventionner les collectivités locales et les ONG pour les aider dans la croisade contre l'insalubrité urbaine.

Notes

1. Belle ville avant 1960.
2. Lipopo : africanisation de Léopoldville.
3. Malebo : Borassus, plante très présente sur la plaine de Kinshasa.
4. Selon l'estimation, Kinshasa sera en 2015 la troisième ville africaine. <http://www.wikipedia.org> (Consulté le 12/06/2008).
5. (*) Concept « *Qualité de vie* » a surtout été utilisé dans les années 1960 dans le monde occidental, pour répondre en pleine période de croissance économique aux effets pervers de l'industrialisation et de l'urbanisation. Cette perception *négative* de la qualité de la vie a été ensuite abandonnée au profit d'une perception *positive* largement associée à la notion de « bien-être » (Durand et Harpp, 1977). La qualité de vie est ensuite devenue dans les pays industrialisés un outil opératoire essentiellement dans les domaines touchant au secteur de la santé et de la maladie. Avec de nouvelles évolutions, les questions environnementales ne peuvent plus se cantonner dans des approches techniques et doivent aussi prendre en compte l'ensemble des facteurs qui le composent et tenir compte des conditions de l'épanouissement de l'homme dans son environnement (Aschieri, 1999 ; Bley, 2001) Durand et Harpp, 1977, la qualité de la vie, in *Mouvement écologique – Mouvement ouvrier*, Paris- La Haye, Mouton. Aschieri A., 1999, La France toxique, Santé-environnemental : les risques cachés, Paris, Le Découverte. Bley D., 2001, « Santé et environnement : abolir le fossé », entretien avec André Aschieri A., NSS, vol. 9, 2, pp. 51-55.
6. Salubrité publique en RDCongo : La note stratégique du Programme d'Assainissement de Kinshasa (PUK) sur le recyclage des déchets plastiques à Kinshasa. <http://www.digitalcongo.net/article/54039> (Consulté le 06/10/2008).
7. La « ville durable » : discours, pratiques et réalité, in *Espaces et sociétés*, ères, n° 140-141, 2010, pp. 277-281. **Source** : <http://calenda.revues.org/nouvelle15312.html> (consulté le 07/05/2011).
8. Morcheoine A., cité par Amsil Sophie, *La ville durable a encore du chemin à faire*. **Source** : <http://www.lefigaro.fr/conso/2010/09/28/05007-20100928ARTFIG00819-la-ville-durable-a-encore-du-chemin-a-faire.php> (Consulté le 24/5/2011).
9. <http://www.belgochlor.be/fr/H306.htm> (Consulté le 01/03/2007).
10. <http://www.belgochlor.be/fr/H306.htm> (Consulté le 01/03/2007).
11. Dans une situation de précarité ou au cours d'une quête sans espoir, on prévoit un emballage en matière plastique. Une fois si on veut bien l'offrir quelque chose, et la personne n'arrive pas à le faire par manque d'emballage, ce dernier présentera son emballage comme une prévision, un espoir.
12. *Leydas* : c'est quelque chose qui déplaît.
13. *Leed'a* : fin sac plastique de couleur noire ou blanche, a envahi les villes du Nord du Cameroun. Importé du Nigeria voisin et distribué en grande quantité par tous les commerçants de denrées alimentaires et de biens de consommation courante, il s'est progressivement substitué aux anciens systèmes d'emballage et de portage, et fait partie intégrante du paysage urbain. Selon les représentations des citoyens, le « *leed'a* » peut correspondre à l'étymologie française du terme « déchet ».
14. Syfia Grands Lacs/Rwanda, Rwanda : l'interdiction des sachets en plastique fait vivre les artisans. **Source** : <http://www.syfia-grandslacs.info/index.php5?view=articles&action=voir&idArticle=146> (consulté le 13/07/2011).
15. Jean-pierre Leperse, journaliste de la CFI et présentateur de l'émission « Une question pour un champion ».

16. La tentative des Kinois de rebaptiser et donc de se réapproprier leur ville d'une façon négative illustre bien les essais de maîtrise permanente de la ville, en produisant des symboles de domination, en définissant la place et en l'encapsulant dans le langage.
17. *Salongo*, en Français : Travail obligatoire et communautaire sous le règne du Président Mobutu. (C'est l'équivalent de l'esprit de « *Yukong* » en Chine Populaire à l'époque de Mao Tse Toung).
18. Voir l'essentiel des textes juridiques dans le « Registre des textes internationaux et autres accords dans le domaine de l'environnement » publié par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) ; des « Codes et lois du Congo belge- III- Matières sociales et économiques » de Piron Pierre et Devos Jacques, 1959 ; et « supplément aux codes Congolais - Législation de la République Démocratique du Congo (1960-1970), Fascicule III. Matières sociales et économiques ».
19. Arrêté n°73 du 22 avril 2005 portant mesure d'assainissement de la salubrité dans la ville de Kinshasa, dénommé l'« opération coup de point » et « *Kin-bopeto* » du Gouverneur Jean Kimbunda Mudikela.
20. *Coup de point* : c'est une opération de salubrité lancée par le Gouverneur de la ville Jean Kibunda dans la ville de Kinshasa.
21. *Shégue* : appellation des enfants de la rue, désœuvrés, ils sont taxés comme des sorciers, bandits, délinquants, voyous, etc.
22. « *Ya mado* » est une expression camouflée pour désigner « *eau pure en sachet* » par les vendeurs d'eau après les mesures prises par l'autorité urbaine interdisant la vente de cette eau qui pollue la ville de Kinshasa.
23. Politiques et populations, ensemble contre les déchets plastiques. **Source :** <http://www.secoong.org/spip.php?article104> (consulté le 01/06/2011).
24. La notion de la « *durabilité* » s'est imposée comme une exigence incontournable du développement urbain compte tenu de l'impact de ce dernier sur l'environnement et la qualité de vie des hommes vivant sur les territoires influés.
25. <http://www.wadr.org> (consulté le 10/08/2011).
26. <http://www.blog.mondediplo.net> (consulté le 10/08/2011).
27. *Obèse* : corporellement c'est un état d'une personne ventripotent. Pour l'étude, c'est une ville qui gloton et qui dévore l'espace et dont la démographie se poursuit à un rythme effréné. Il sied de signaler que l'obésité d'une ville n'est ni signe de développement ou de sous développement, cela dépend de la qualité de vie meilleure que bénéficient des résidents urbains. La ville doit être construite en fonction des habitants et non par exemple en fonction des automobiles ou des autoroutes car certains pays commencent décourager à réduire la circulation des voitures au détriment des piétons pour diminuer la pollution atmosphérique, y compris les émissions de CO₂ responsable du réchauffement climatique.
28. http://www.carto-gh.com/Doctextes/Villes_Afrique.pdf (consulté le 21/06/2011)
29. Un néologisme pour expliquer l'utilisation négative et ses conséquences environnementales des emballages en matière plastique.
30. *Cinq chantier* : est un programme gouvernemental de la reconstruction de la République Démocratique du Congo (l'eau, électricité, école, route et santé) lancé par le président Joseph Kabila.

Références

1. Bertolini G., 2001, Régénération des matières plastiques : les freins au développement de l'utilisation des régénérés, et comparaisons internationales, Rapport à l'ANRER, s.d.
2. Blary R., N'guessan S.M. et François A., 1999, *Urbanité et quartiers précaires*, éd. Villes et développement, Montréal.
3. CEMUBAC, 2006, *Présentation de la ville province Kinshasa*, CSM, ULB.
4. Dougueli Georges, 2010, Chasse aux sacs plastiques, in *Jeune Afrique*, n°2639 du 7 au 13 Août.
5. Frerot Antoine, 2010, Les villes des pays émergents en quête de réconciliation avec l'environnement, in *Projective Stratégique*, n° 37, Septembre-Octobre.
6. Goettlich Paul, 2003, *The Sixth Basic Food Group*, 16 November.
7. Harpet C., 1997, La trilogie des déchets : Corps-Ville-Industrie, Thèse défendue à l'Université de Lyon III. Lire aussi Bertolini G., 1996, Recherche sur les déchets en économie et en sociologie : un état de l'art, in *Déchet-Sciences et Technique*, n°2 et 3.
8. Kabanga Bitoka T, 1998, La problématique de la gestion des déchets dans la ville de Kinshasa in *Acte de 1^{er} colloque sur la problématique des déchets à Kinshasa (RDCongo)*, Kinshasa, du 12-15 Août.
9. Kassay Ngur-Ikone Jules, 2005, La problématique de l'eau et de la santé dans le squatting de Mabulu à Kinshasa, in *Laboratoire d'Analyse Sociales de Kinshasa,(LASK)* Vol. IX, numéro unique, janvier-avril.
10. Kassay Ngur-Ikone Jules, 2010, La prolifération des déchets plastiques dans la ville de Kinshasa. Quel regard pour l'Hôtel de ville? In *Mouvements et Enjeux Sociaux*, n°59, Mars-Avril.
11. Lelo Nzuzi, 1998, La gestion des déchets domestiques : Bilan annuel d'une expérience pilote de l'Hôtel de ville de Kinshasa, in *Actes de 1^{er} colloque sur la problématique des déchets à Kinshasa (Congo)*, Août 12 au 15.
12. Lombume, 2006, *Nuit de rire, Kin-la-belle*, éd. Mabiki, Bruxelles.
13. Lopez Moreno Eduard, 2007, Faire face à une urbanisation galopante et chaotique, UN-HABITAT, (State of the Wourld's cities), Report.
14. Lungembo Jr., Ngaka Nicole et Kibal Mande Irène, 2007, Conséquences des emballages plastiques à Ndolo, CRGM/Kinshasa.
15. Mavinga Ndangi D., 1998, L'approche juridique de la question des déchets, in *Actes du 1^{er} colloque sur la problématique des déchets à Kinshasa (DR Congo)*, Kinshasa, du 12 au 15.

16. Mavungu Mavungu-di-Mbuela, 1998, Les textes juridiques et la jurisprudence en matière de production et de gestion de déchets, in *Acte de 1^{er} colloque sur la problématique des déchets à Kinshasa (CONGO)*, Kinshasa, du 12-15 Août.
17. Mbalanda Kisoka P., 2006, *Recueil des textes juridiques en matières environnementale en République Démocratique du Congo*, II^e éd. Revue et augmentée, avocats verts, Kinshasa.
18. MBALANDA KISOKA P., 2006, *Recueil des textes juridiques en matières environnementale en République Démocratique du Congo*, II^e éd. Revue et augmentée, avocats verts, Kinshasa.
19. Morcheoine A., cité par Amsil Sophie, *La ville durable a encore du chemin à faire*. **Source :** <http://www.lefigaro.fr/conso/2010/09/28/05007-20100928ARTFIG00819-la-ville-durable-a-encore-du-chemin-a-faire.php> (Consulté le 24/5/2011)
20. Munene Yamba-Yamba, 1998, La problématique de la gestion des déchets à Kinshasa : Aspects normatif et institutionnel, in *Acte de 1^{er} colloque sur la problématique des déchets à Kinshasa (CONGO)*, Kinshasa, du 12 au 15 Août.
21. Mutamba Makombo J.M., *Ilunga Kabongo et la dénonciation du « mal Zaïrois »*, (sous la dir. Kankwenda Mbaya J., 2007, *Les intellectuels Congolais. Face à leurs responsabilités devant la Nation*, ICREDES, Kinshasa, Montréal, Washington.
22. Piron Pierre De et Devos Jacques, 1959 ; et « supplément aux codes Congolais – Législation de la République Démocratique du Congo (1960-1970), Fascicule III. Matières sociales et économiques ».
23. Shomba Kinyamba S., 2009, *Comprendre Kinshasa à travers ses locutions populaires. Sens et contextes d'usages*, acco Leuven/Den Haag.
24. Silguy de C., 2009, *Histoire des hommes et de leurs ordures. Du moyen Age à nos jours*, éd. Le Cherhe midi.
25. Zentner Franck, 2001, *Déchets managers: contribution a l'étude d'un problème de société*, éd. L'Harmattan.
26. Zoa Anne-Sidonie, 1995, *Les ordures à Yaoundé. Urbanisation, environnement et politique au Cameroun*, éd. L'Harmattan.